

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
COMMUNE DE NIEDERNAI

~~~~~  
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 OCTOBRE 2021

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Mélissa DA SILVA, Christophe SCHIFFNER, Florie-Anne EBERHARDT, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Jean-Pierre SCHWEITZER.

Etaient absents excusés : Dominique JOLLY donne procuration à Valérie RUSCHER

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Maurice FRITZ

48. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 AOUT 2021

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30 août 2021.

- **POUR : 11 + 1 procuration (Dominique JOLLY à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**
- **ABSTENTION : 0**

Gabin KRIEGER est arrivé après l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30/08/21.

49. DELEGATIONS PRISES PAR LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 25 en date du 6 avril 2021 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante à Madame le Maire,

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

- 1) Signature du devis N° MT062101630 de FMB de Krautergersheim concernant le remplacement des portes du club-house et de la salle des Landsberg pour un montant total de 18.929,30 € HT soit 22.715,16 € TTC.
- 2) Signature du devis N° CP212293 de l'entreprise CHALLENGER concernant l'acquisition de matériels pour l'aménagement de l'aire intergénérationnelle : borne de propreté hygiène canine (corbeille + sacs gants), poubelle et des tables à sceller (2 dans la partie Jeux et 3 dans la partie Pique-nique) pour un montant de 2.467,00 € HT soit 2.960,40 € TTC.
- 3) Prise des arrêtés suivants, pour la période de fin août 2021 à ce jour :

21- A	27/08/2021 1	ARRETE DE CIRCULATION DOUBLE SENS RUE DU CHÂTEAU
22	30/08/2021 1	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (GRUE CHANTIER REIBEL PROLONGATION)
23	30/08/2021 1	ARRETE POUR PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2EME CATEGORIE (GRAUSS)
23 - A	13/09/2021 1	ARRETE DE MISE EN CONGE MALADIE ORDINAIRE AGENT TITULAIRE RELEVANT DU REGIME SPECIAL (ELODIE WALTER)
23- B	16/09/2021 1	ARRETE DE PROLONGATION DU CONGE MALADIE ORDINAIRE AGENT RELEVANT DU REGIME SPECIAL (ELODIE WALTER)
24	16/09/2021 1	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (BETSCH LUCIEN - ECHAFAUDAGE)
25	27/09/2021 1	ARRETE DE CIRCULATION PORTANT DEVIATION (FERMETURE PONT DE L'EHN – RUPTURE DES BERGES)
26	30/09/2021 1	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (SCHWAAB RUE DES HIRONDELLES – CAMION SUR VOIRIE)
27	01/10/2021 1	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC (GRUE SUHNER CHANTIER BOSSERT)

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 12 + 1 procuration (Dominique JOLLY à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**

50. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Pour répondre au processus de stagiairisation de Sabrina ROCK, le CDG nous demande de créer dans un 1^{er} temps un poste d’adjoint administratif territorial.

De ce fait, Madame le Maire propose au conseil municipal la création d’un emploi permanent d’adjoint administratif territorial à temps complet, à raison de 35/35^{ème} à compter du 3 novembre 2021, pour les fonctions suivantes :

- Suivi des dossiers d’urbanisme
- Etat Civil
- Recensement militaire
- Suivi des listes électorales
- Comptabilité – Paie – Budget
- Conseil Municipal
- Diverses tâches de secrétariat

Et de la passer au vote :

- **POUR : 14 + 1 procuration (Dominique JOLLY à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

51. TAXE AMENAGEMENT ET TAXE AMENAGEMENT MAJOREE

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le conseil municipal décide,

- D’instituer la taxe d’aménagement sur l’ensemble du territoire communal ;
- De fixer le taux d’aménagement à 5 % ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu’au 31 décembre 2024, toutefois le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l’État chargé de l’urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant.

Aucune taxe d’aménagement majorée n’est mise en place.

Madame le Maire propose de voter l’instauration de ce taux.

- **POUR : 14 + 1 procuration (Dominique JOLLY à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

52. MONUMENT AUX MORTS

Cette délibération annule et remplace celle prise le 26 février 2021 portant le N°10. Après la cérémonie du 8 mai, avec les membres de l'UNACITA, **nous avons conjointement validé le nouvel emplacement, à côté du cimetière, et non plus à côté de l'église, juste avant le foyer paroissial.**

Cet emplacement est judicieux et garantit une cérémonie sans désagrément pour plusieurs raisons :

- Pas de passage de bus, comme lors de la dernière cérémonie du 14 juillet, pas de nuisance sonore, ni d'odeur de gazole
- Espace sécurisé pour les enfants et les adultes
- Espace propice au recueillement et à la commémoration des anciens combattants

Madame le Maire a demandé à la société COSSUTTA, spécialiste dans le domaine, de nous transmettre un devis, qui porte sur 9.876,00 € TTC, comprenant la dépose du monument, la mise en place d'une fondation et la repose à l'identique. La partie « Fleurissement » sera réalisée par nos agents communaux, Nathalie et Julien.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 12 + 1 procuration (Dominique JOLLY à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 1 (Jeanine SCHMITT)**
- **ABSTENTION : 1 (Astride LANG)**

53. SALLE DES LANDSBERG

Après un certain nombre de locations de la salle des Landsberg depuis la reprise officielle des mariages et autres manifestations, nous avons subi quelques dégradations et constaté que l'actuelle convention de location n'était plus en adéquation avec la présente situation.

De ce fait, après concertation avec les responsables de salle, Madame le Maire propose :

- D'augmenter le prix de la caution de la salle à 1.600 € au lieu des 1.000 €
- D'augmenter le prix de la location de 50 € et de passer à :
 - 750 € au lieu des 700 € pour les personnes extérieures au village
 - 450 € au lieu des 400 € pour les habitants de Niedernaipour ainsi amortir l'utilisation de la cuisine, quelle que soit la formule de restauration choisie par les locataires (avec traiteur)

Madame le Maire, après lecture de la nouvelle convention, propose de valider cette nouvelle version et de la mettre en exécution à compte du 1^{er} novembre 2021. Les réservations déjà validées resteront valables sur la base du tarif actuel 2021.

En revanche, pour faire face aux dépenses imprévisibles liées à l'augmentation des prix des sources d'énergies et autres aléas économiques, le conseil municipal décide, après discussion ouverte et libre, de rajouter une clause de révision des prix dans cette nouvelle convention. La nouvelle convention sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Les responsables de salle signalent également une certaine négligence de l'une ou l'autre association extérieure au niveau du nettoyage de la salle après leur utilisation hebdomadaire. Les représentants de ces associations seront convoqués en mairie pour les sensibiliser sur le sujet.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 12 + 1 procuration (Dominique JOLLY à Valérie RUSCHER)**
- **CONTRE : 2 (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)**
- **ABSTENTION : 0**

54. DIVERS

- **URBANISME**

DP 067 329 21 M 0035	FESQUET Michel	2 Rue du Parc	09/09/ 2021	Ravalement de façade
DP 067 329 21 M 0036	France SOLAR	253 B Rue Principale	17/09/ 2021	Installation de 16 panneaux photovoltaïques
DP 067 329 21 M 0037	LUTZ Jean- Claude	31 Rue du Château	21/09/ 2021	Changement de portail
DP 067 329 21 M 0038	AUER Jean- Luc	22 Rue du Parc	01/10/ 2021	Dépose et repose d'une clôture
DP 067 329 21 M 0039	MUNCH SAS	250 Rue Principale	01/01/ 2021	Réhabilitation d'un bâtiment existant
DP 067 329 21 M 0040	DELUNTSCH Christian	13 Rue Laendry	07/10/ 2021	Dépose d'une clôture + repose d'une clôture rigide
DP 067 329 21 M 0041	WEBER Catherine	11 Rue des Acacias	15/10/ 2021	Construction d'une piscine
PA 067 329 21 M 0002	ROSFELDER Brigitte	6 Rue de Meistratzheim	15/10/ 2021	Aménagement de terrain

- **INFORMATIONS DIVERSES**

- Attribution d'une subvention de la CeA concernant le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien frigo collectif et du Wachthaus en salle communale pour un montant plafonné à 100.000 €. (cf. courrier de la CeA du 8 juin 2021 signé par Monsieur BIERRY)
- Nous avons obtenu une subvention de la CeA au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, subvention destinée aux projets d'investissement engagés par les associations, d'un montant global de 14.000 € TTC. Une partie de cette somme va couvrir les dépenses de remplacement des portes du club-house et de la salle des Landsberg qui accueille un certain nombre d'associations sportives.

- Demande de subvention demandée à l'Agence de l'Eau le 15/10/2021 concernant le projet de désimpermeabilisation des cours d'école maternelle et élémentaire :
 - 1077 M² de superficie à désimpermeabiliser
 - Base de prise en charge : 150 € du m² et taux d'aide à hauteur de 60 %

- Notification de la préfète de la région Grand Est pour l'attribution de la FCTVA en date du 7 octobre 2021 : suite à l'étude de notre dossier, il en ressort que l'attribution définitive ne sera que de 127.216,64 €, signifiée par arrêté.

- Le 13 septembre, la commune de Niedernai a accueilli le 45^{ème} Anniversaire du Comité d'Organisation de la Coupe du Crédit Mutuel "Bruche-Ackerland". Madame le Maire a été conviée à participer activement à la remise des distinctions du District d'Alsace de Football à certains membres et au tirage au sort des rencontres du 1er tour de la Coupe du Crédit Mutuel, ce qui a été fortement appréciée. Maurice FRITZ s'est vu remettre la plaquette Or pour 50 années de bénévolat dans le monde associatif par le président du District d'Alsace de Football. L'AS Niedernai avait organisé de main de maître cette magnifique soirée (préparation de la salle, contrôle du pass sanitaire, collation, service à table)

- Concernant l'effondrement des berges de l'Ehn et la fermeture du pont Rue des Juifs, une réunion de chantier a eu lieu avec le président du Syndicat Mixte du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS), Fabien BONNET et Dominique JOLLY. Un devis a été établi avec une intervention de réfection des berges de leur part sur 8 m, ainsi que d'une modification des berges « bricolées » avec des cailloux et des tuiles pour renforcer le tout. Le coût devait être à la charge de la commune dans sa globalité, mais après discussion et réunion, la commune ne financera que la partie sous le pont d'une longueur de 1,50 m, le restant des travaux sera pris en charge par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)

- L'aménagement de l'aire intergénérationnelle continue avec l'installation des tables de pique-nique (2 tables dans l'espace jeux et 3 à l'extérieur). Début novembre, il est prévu d'acheter et de planter des arbres, d'aménager des espaces fleuris, de créer le terrain de pétanque et de poser des arceaux à vélo et du matériel d'entretien avec le soutien de la Comcom du Pays de Ste Odile.

Nous avons également observé que des voitures stationnaient à proximité malgré l'installation récente d'un panneau d'interdiction de circuler sur le chemin d'accès. Il faudra donc imaginer un espace dédié à quelques voitures pour sécuriser l'espace de jeux et la circulation sur la piste cyclable.

○ **Quelques dates à retenir, à retrouver sur Niedernai Actus :**

- **Le 6 novembre, portes ouvertes** à l'atelier de poterie chez Chinode. Notre céramiste, Héroïse GUERINEAU, accueillera les membres du conseil municipal à partir de 16H ainsi que les habitants pour faire découvrir son espace de création et de vente (affiche et communication sur Niedernai Actus)
- **Le 27 novembre, pose des décorations de Noël.**
- **Le 4 décembre**, à partir de 16H, **ouverture du Marché de Noël**. Après une réunion préparatoire avec tous les présidents des associations, nous avons validé un certain nombre d'éléments : lieu, animations avec et pour les enfants, exposants, restaurations, événements divers. Une réunion de finalisation a été planifiée le 28 octobre à 20H pour valider le déroulement définitif de la fête.
- **Le 5 décembre**, la commune accueille une **réunion des associations UNACITA** de tout le Bas-Rhin. Le verre de l'amitié sera servi à la salle des Landsberg après le dépôt d'une gerbe.
- **Le 12 décembre**, aura lieu la **fête de Noël des Aînés à la salle des Landsberg** : organisation et animation en cours.
- La mairie sera fermée pour congés de fin d'année du 20 décembre 2021 au 03 janvier 2022.

Madame le Maire clôt la séance à 20h25.